

Le **service**
jeunesse

le GUIDE BAFA

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



VILLE DE
Livry-Gargan 



Chères Livryennes, chers Livryens,

En concertation avec le service Jeunesse, nous avons souhaité mettre à disposition de tous, un guide d'information pratique à l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).



À tous ceux qui s'intéressent, se passionnent, se destinent aux métiers de l'animation, à tous ceux qui souhaitent compléter leurs études universitaires et sont à la recherche d'emplois saisonniers, ce livret est fait pour vous.

À travers ce document, c'est le beau métier d'animateur que nous voulons mettre à l'honneur. En effet, être animateur, c'est accompagner quotidiennement des enfants en favorisant leur épanouissement, leur développement, et les mener vers leur autonomie. C'est transmettre des valeurs essentielles au monde d'aujourd'hui, telles que la solidarité et le vivre ensemble.

La formation au BAFA constitue une première porte d'entrée vers le travail et l'indépendance. Valorisant et formateur, il s'inscrit parmi les dispositifs d'engagement nationaux essentiels à la cohésion nationale.

Passer le diplôme du BAFA, c'est aussi apprendre à faire équipe avec d'autres jeunes et partager une expérience enrichissante et inoubliable, qui vous permettra, nous en sommes certains, de partager de réels moments d'amitié.

Nos jeunes doivent être en mesure de s'intégrer dans la vie sociale et économique de notre pays. C'est pourquoi, l'équipe municipale agit continuellement pour promouvoir l'emploi, auprès de la jeunesse.

Nous voulons que chaque jeune Livryen trouve les moyens de grandir, de travailler, de se divertir, de se cultiver, de s'engager et, tout simplement, de bien vivre au sein de notre commune.

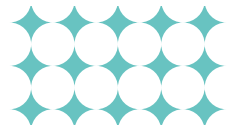
Nous vous invitons à lire ce guide avec la plus grande attention.

Nous avons foi en notre jeunesse et nous sommes déterminés, aux côtés de nos équipes, à l'accompagner vers son autonomie.

Sincèrement,

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Dounia MAKLHOUF
Adjointe au Maire
en charge de la Jeunesse



Le BAFA

Qu'est-ce que c'est ?

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un diplôme non-professionnel qui permet d'encadrer de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (A.C.M.).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances. Ils s'articulent autour du projet éducatif de l'organisateur et d'un projet pédagogique élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies, des comités d'entreprises, voire également des sociétés commerciales ou des particuliers.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectif, de vous préparer à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements à risques (notamment ceux liés à la sexualité),
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Participer, au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs des mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

De plus, cette formation accompagne l'animateur vers le développement d'aptitudes et lui permet de :

- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, (notamment sur le thème de la laïcité),
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
- Construire une relation de qualité avec les membres d'une équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination,
- Apporter, le cas d'échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

À chaque étape de la formation est remis un avis du responsable après évaluation.

Cet avis est reporté sur le livret de formation. La fiche (originale) doit être envoyée pour signature au Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et du Sport de la Seine-Saint-Denis (SDJES 93).

Au terme de la formation, vous devez adresser vos certificats originaux validés DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Seine-Saint-Denis afin que le dossier soit adressé au jury BFAA.

Vous devez impérativement avoir 16 ans révolus au premier jour de votre première session de formation (formation générale).



Déroulement de la formation

1^{re} ÉTAPE :

Une session de formation générale, vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum).

2^e ÉTAPE :

Un stage pratique, vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours minimum en présence enfant).

3^e ÉTAPE :

Une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) vous permet d'analyser, compléter, approfondir vos acquis et de vous qualifier.

[À SAVOIR]

La durée maximum de la formation est de 30 mois. Pour s'inscrire, il faut :

- Être âgé de 16 ans au premier jour de la formation
- Être inscrit, via le site internet www.bafa-bafd.gouv.fr (avec une adresse mail active) en suivant la procédure indiquée dans le document « inscription en formation ».

> PROCÉDURE D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET :

www.bafa-bafd.gouv.fr

Avant de commencer votre formation, vous devez sélectionner lors de la pré-inscription sur le site, « je n'ai pas encore de compte d'accès ou je suis déjà en cours de formation »

Après vous être préinscrit sur le site www.bafa-bafd.gouv.fr, n'oubliez pas de cliquer sur le lien contenu dans le mail qui vous aura été envoyé dans votre boîte de messagerie, afin de finaliser votre inscription.

En cas de changement d'adresse électronique, vous devez vous connecter sur le portail www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd en continuant à utiliser comme identifiant votre ancienne adresse et votre mot de passe, afin d'accéder à votre espace personnel internet. Vous pourrez alors changer d'adresse électronique (mail) en cliquant sur « Modifier mon profil » et indiquer votre nouvelle adresse électronique (mail).

Le mot de passe vous sera alors renvoyé par mail.

Après vous êtes inscrit sur le site : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd, contactez l'organisme de formation de votre choix (voir liste des organismes habilités ci-dessous), afin de pouvoir suivre une session de formation générale, d'approfondissement ou de qualification.

Choisir un organisme de formation, comparer les tarifs, les dates, le contenu et la démarche éducative.

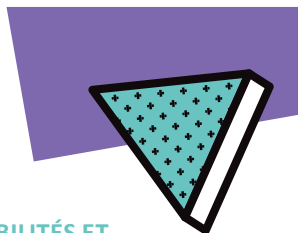
Important : Lors de la création de votre compte, vous devez impérativement scanner votre pièce d'identité en cours de validité, en sélectionnant l'onglet cursus sur votre espace personnel.





1^{re} ÉTAPE :

FORMATION GÉNÉRALE



CONTENU DU STAGE

D'une durée de 8 jours, ce stage permet à chaque participant de découvrir le rôle et les fonctions de l'animateur vis-à-vis d'enfants et aide à clarifier son projet éducatif, sa mission éducative attendue dans les accueils collectifs de mineurs et son choix de stage pratique préparant au BAFA.

Les apports théoriques, acquisitions pratiques, réflexions et mises en situation concrètes permettent d'aborder notamment les points suivants :

- Connaissance de l'enfant
- Législation, hygiène et sécurité
- Vie de groupe, vie quotidienne et travail en équipe
- Activités manuelles, expression, créativité, jeux
- Diversité des publics accueillis en centre de vacances et de loisirs
- Projet pédagogique, projet d'animation, projet d'activité.

3 formes de stage existent : en internat, en demi-pension ou en externat.

TARIFS*

Stage en externat : entre 300 et 500 €
Stage en Demi-pension : entre 420 et 600 €
Stage en internat : entre 480 et 800 €

**Des aides financières existent (voir partie « aides financières »)*



ORGANISMES HABILITÉS ET LIÉS PAR CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- **CNFR (Confédération Nationale des Foyers Ruraux)**
17 rue Navoiseau
93100 Montreuil
Tél : 01 43 60 14 20
Site : www.bafa-bafd-foyersruraux.org
- **Fédération du Scoutisme Français**
65 rue de la Glacière
75013 Paris
Tél : 01 43 3 703 57
Site : www.scoutisme-francais.fr
- **Fédération Sportive et Gymnique du Travail**
14 rue Scandicci
93508 Pantin
Tél : 01 49 42 23 43
Site : www.fsgt.org
- **FOEVEN Fédération des associations régionales des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation Nationale**
67 rue Vergniaud
75013 Paris
Tél : 04 45 39 25 35
Site : www.bafabafd.aeroven.fr
- **IFOREP Institut de formation de recherche et de promotion**
8 rue de Rosny, BP 149
93104 Montreuil
Tél : 01 48 18 69 12
Site : www.iforep.fr
- **PLANETES SCIENCES**
16 Place Jacques Brel
91130 Ris Orangis
Tél : 01 69 02 76 10
Site : www.planete-sciences.org/national/



• **FLL Fédération Leo LAGRANGE**

150 rue des Poissonniers
75883 Paris Cedex 18
Tél : 01 53 09 00 00
Site : www.bafa-bafd.org

• **AFOCAL Association pour la formation des Cadres de l'animation et des Loisirs**

39 Allée Vivaldi
75012 Paris
Tél : 01 40 71 27 27
Site : www.afocal.asso.fr

• **IFAC Institut de formation d'animateurs de collectivités**

53 rue du Révérend Père Christian Gilbert
92600 Asnières
Tél : 01 46 88 10 10
Site : www.ifac.asso.fr

• **LES FRANCAS**

146 rue Jean Jaurès
93000 Bobigny
Tél : 01 41 60 13 00
Site : www.francas93.asso.fr



• **CEMEA Centre d'entraînement aux méthodes d'éducatrices actives**

Formations approfondissements
27 rue de la Couture d'Auxerre
92230 Gennevilliers
Tél : 01 47 91 73 25
Site : www.cemea-formation.com

• **UCPA Union nationale des centres sportifs de plein air**

2 rue du Professeur Zimmermann
69008 Lyon
Tél : 04 72 78 04 50
Site : www.ucpa-formation.com

• **EEDF Éclaireuses, Éclaireurs de France**

12 Place Georges Pompidou
93167 Noisy le Grand Cedex
Tél : 01 48 15 17 66
Site : www.eedf.asso.fr

• **UFCV**

10 Quai de la Charente
75019 Paris
Tél : 01 44 72 14 14
Site : www.ufcv.asso.fr

• **FOL 93 Fédération des œuvres laïques 93**

119 rue Pierre Sémar
93000 Bobigny
Tél : 01 48 96 25 25
Site : www.fol93.org

• **ATC Association Touristique des Cheminots**

7 rue du Château Landon
75010 Paris
Tél : 01 55 26 94 34
Site : www.atc-cdf.fr

• **OFAC Office pour la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs**

37 Rue Broca
75005 Paris
Tél : 01 47 07 07 03
Site : info@ofac-france.org

• **CFAG**

42 Avenue de Lingenfeld
77200 Torcy
Tél : 09 67 02 42 91
Site : www.asso.cfag.com

• **FSCF Fédération sportive et culturelle de France**

22 rue Oberkampf
75011 Paris
Tél : 01 43 38 50 57
Site : www.fscf.asso.fr

• **CPCV Comité protestant des centres de vacances**

7 rue Château de la Chasse
95390 Saint Prix
Tél : 01 34 27 46 46
Site : www.cpcvidf.asso.fr

• **CJH les compagnons des jours heureux**

26 rue Jean Jaurès
78100 Saint-Germain-En-Laye
Tél : 01 39 73 41 41
Site : www.compagnons.asso.fr

À SAVOIR

La plupart des brochures des organismes agréés et conventionnés avec Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis sont disponibles au Service Jeunesse.



2^e ÉTAPE :

STAGE PRATIQUE EN CENTRE DE LOISIRS OU DE VACANCES

LE STAGE PRATIQUE

Il est à effectuer dans les 18 mois suivant le stage théorique, en accueil de loisirs périscolaire déclaré, séjour de vacances, ou encore accueil de scoutisme. La durée est d'au moins 14 jours effectifs en une ou plusieurs parties. La durée minimale d'une période de stage est de 6 jours. Une journée effective de stage comprend un minimum de 6 heures. Elle peut être scindée en 12 demi-journées maximum d'au moins 3 heures chacune.

Pour les accueils de loisirs périscolaires, la limite effective est de 6 jours, il comprend des demi-journées de 3 heures minimum.

Pour pouvoir effectuer votre stage pratique, vous ne devez faire l'objet ni d'une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou délit, ni d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer auprès des mineurs.

Ce stage peut être rémunéré, gratifié ou réalisé gratuitement. Il peut être effectué en continu ou discontinu.

Exemple :

En 1 ou 2 séjours(s) : 1 séjour de 14 jours ou 1 séjour de 6 jours + 1 séjour de 8 jours

[À SAVOIR]

N'oubliez pas alors de transmettre par courrier à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Seine-Saint-Denis, vos certificats de stage(s) originaux validés et gardez-en une copie en cas de perte.

ÉTAPES OBLIGATOIRES POUR TROUVER UN STAGE

1) Rédiger un CV et une lettre de motivation à l'attention du Maire de la commune ou du président de l'association dans laquelle vous postulez.

L'équipe du service jeunesse peut vous aider.

2) Envoyer vos CV et lettre de motivation dans les mairies et associations.

3) Les communes à proximité proposant des centres de vacances ou de loisirs (à titre indicatif) :

• **Mairie de Livry-Gargan**

3 place François Mitterrand
93190 Livry-Gargan
Tél : 01 41 70 88 00

- Mineurs acceptés
- Stage non rémunéré
- Dispose de centres de loisirs et de centres vacances
- Recrute toutes les périodes de vacances scolaires
- Candidature à déposer directement auprès des directeurs(trices) des ALSH

• **Mairie de Pavillons-sous-Bois**

Place de Gaulle
93320 Les Pavillons-sous-Bois
Tél : 01 48 02 75 11
- Majeurs uniquement
- Stage rémunéré
- Dispose de centres de loisirs
- Ne recrute que l'été

• **Maire de Villemomble**

13 Bis rue d'Avron
93250 Villemomble
Tél : 01 49 35 25 27
- Majeurs uniquement
- Stage rémunéré
- Dispose de centres de loisirs et de centres de vacances
- Recrute toutes les périodes de vacances scolaires

• **Mairie du Raincy**

121 Avenue de la Résistance
93340 Le Raincy
Tél : 01 41 53 06 30
- Mineurs acceptés
- Stage non rémunéré
- Dispose de centres de loisirs recrute toutes les périodes de vacances scolaires

• **Mairie de Sevran**

28 Avenue du Général Leclerc
93270 Sevran
Tél : 01 49 36 52 00
- Mineurs acceptés
- Stage non rémunéré

• **Mairie de Clichy-Sous-Bois**

Place du 11 Novembre 1918
93390 Clichy-sous-Bois
Tél : 01 43 88 84 70
- Mineurs acceptés
- Stage rémunéré
- Dispose de centres de loisirs
- Ne recrute que l'été

• **Aulnay-sous-Bois - IFAC Animation**

55, rue du 11 novembre
93600 Aulnay –sous-Bois
Tél : 01 48 66 27 17
- Se renseigner directement par téléphone

• **Mairie de Tremblay -en-France**

18 Boulevard de l'hôtel de ville
93 290 Tremblay-en –France
Tél : 01 49 63 71 87
- Majeurs uniquement
- Stage non rémunéré
- Dispose de centres de loisirs et de centres de vacances

• **Mairie de Rosny-Sous-Bois**

20 rue Claude Pernés
93110 Rosny-sous-Bois
Tél : 01 49 35 37 00
- Majeurs uniquement
- Stage non rémunéré
- Dispose de centre de loisirs
- Recrute toutes les périodes de vacances

• **Mairie de Drancy**

Place de l'hôtel de ville
93700 Drancy
Tél : 01 48 96 45 90
- Majeurs uniquement
- Stage rémunéré
- Dispose de centres et de centres vacances
- Recrute toutes les périodes de vacances

• **Mairie de Gagny**

1 place Foch
93200 Gagny
Tél : 01 43 01 43 01
- Mineurs acceptés
- Stage non rémunéré
- Dispose de centres de loisirs et de centres de vacances
- Recrute les périodes de vacances

• **Mairie de Coubron**

133 rue Jean Jaurès
93470 Coubron
Tél : 01 43 88 51 45
- Mineurs acceptés
- Stage non rémunéré
- Dispose de centres de loisirs et de centres de vacances

• **Mairie de Villepinte**

Place de l'hôtel de ville
93420 Villepinte
Tél : 01 41 52 53 00
- Mineurs acceptés
- Stage gratifié
- Dispose de centres de loisirs
- Recrute les périodes de vacances

• **Maire de Bondy**

Esplanade Claude Fuzier
93140 Bondy
- Majeurs uniquement
- Recrute les périodes de vacances

• **Mairie de Bobigny**

31 Avenue de Salvador Allende
93000 Bobigny
Tél : (jeunesse) 01 41 60 04 53
Tél : (enfance) 01 41 60 95 68
- Mineurs acceptés
- Stage rémunéré
- Dispose de centres de loisirs et de centres de vacances
- Recrute pendant les vacances

- **Mairie de Montfermeil**

7-11 Place Jean Mermoz

93700 Montfermeil

Tél : 01 41 70 70 95

- Mineurs acceptés

- Stage non rémunéré

- Dispose de centres de loisirs

- Recrute toutes les périodes de vacances

- **Mairie de Villeparisis**

BP, 229

32 rue de Ruzé

77270 Villeparisis

Tél : 01 64 67 52 00

- Majeurs uniquement

- Pas de stage

- Dispose de centres de loisirs

- Recrute toutes les périodes de vacances

- **Mairie de Noisy-le Sec**

1 Place du Marechal Foch

93130 Noisy-le-Sec

Tél : 01 49 42 67 72

- Majeurs uniquement

- Dispose de centres de loisirs

- Stage rémunéré

- Recrute toutes les périodes de vacances

Les autres pistes :

Pour rechercher un stage pratique ou un emploi dans l'animation, vous pouvez consulter les offres d'emploi disponibles au :

CIDJ

4, Place du Louvre

75001 Paris

Tél. : 01 44 49 12 00

www.cidj.com

Recherche des offres d'emploi sur internet

www.animjobs.com

www.jobanim.com

www.planetanim.com

www.metier-animation.com

www.animateur.net

www.letudiant.fr



3^e ÉTAPE :

SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

CONTENU DU STAGE

☞ Le stage d'approfondissement, d'une durée d'au moins 6 jours, vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur et se déroule en continu ou en discontinu (deux parties au plus sur une période n'excédant pas 1 mois).

Ou

☞ Une session de qualification, d'une durée d'au moins 8 jours, qui vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade. Avec cette qualification l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité dans un accueil collectif de mineurs. Dans l'hypothèse d'une non validation de la session de qualification, au vu de l'avis motivé du directeur de la session, le directeur départemental du lieu de déroulement de la session peut vous accorder la validation de celle-ci en tant que session d'approfondissement. Vous n'aurez alors aucune prérogative d'encadrement de l'activité.

TARIFS*

Les prix varient selon la thématique et la formule externat, demi-pension ou internat.

Prix d'un stage : entre 380€ et 700€.

*Des aides financières existent (cf partie « aides financières » ci-dessous)

PROCÉDURES À SUIVRE

Choisir un organisme de formation (même liste d'organismes que pour la formation générale ci-dessus).

LES AIDES FINANCIÈRES

Certains comités d'entreprise peuvent subventionner une ou plusieurs partie(s) du BAFA. Demandez à vos parents qu'ils se renseignent auprès de leur employeur.

Les aides suivantes sont envisageables sous certaines conditions* :

- **La Bourse du Conseil Départemental (1)**
Formulaire disponible au service jeunesse
(20% à 40% pour le stage d'approfondissement ou la qualification)
- **La Bourse de la Caisse d'Allocations Familiales (2)**
Formulaire disponible au service jeunesse
(91,47€ pour la totalité de la formation)



D'autres aides peuvent être allouées au cours de l'année sur décision de l'État ou de structures en lien avec cette formation. Le service Jeunesse vous tiendra informé lors de votre prise de contact.

**Formulaires à récupérer au service Jeunesse et à retourner complété auprès des organismes de formation et/ou de la CAF*

1) BOURSE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL Aide à la formation : BAFA d'approfondissement ou qualification

Conditions pour bénéficier de cette bourse de 20 à 40 % du coût du stage d'approfondissement ou de qualification (hors frais de transports) :

- Résider sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (93)
- Exécuter sa troisième partie avec l'un des organismes ayant passé une convention avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (liste ci-dessus).
- Remplir le formulaire « Aide à la formation » (disponible au service Jeunesse ou téléchargeable Aide à la formation BAFA-BAFD - seinesaintdenis.fr)
- Retourner le formulaire à l'organisme de formation choisi pour effectuer votre 3^e partie.

[À SAVOIR]

Le Conseil Départemental versera la somme directement auprès de l'organisme de formation.

2) BOURSE DE LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales peut vous verser 91,47€ à l'issue de la totalité de la formation BAFA. Vous n'avez pas besoin d'être allocataire de la CAF mais vous devez résider en France.

Renseignements auprès du service jeunesse.

Faire remplir le formulaire à chacune des 3 étapes de formation et retourner à la CAF en y joignant un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom.

Adresser le dossier à la Caf dans les 3 mois maximum après la fin de votre formation :

CAF DE SEINE-SAINT-DENIS - 93024 BOBIGNY CEDEX

Le formulaire est disponible au Service Jeunesse ou téléchargeable sur :

demande_daide_bafa.pdf (caf.fr)



Obtenir le diplôme

Si toutes les étapes de votre formation sont recevables ou valides avec un avis « favorable », votre dossier est transmis automatiquement au jury via votre espace www.bafa-bafd.gouv.fr

Le jury se réunit 2 à 3 fois par an.

> **Pour recevoir votre diplôme :**

Veillez vérifier votre état civil sur votre espace BAFA onglet « accueil », Monsieur ou Madame, Nom, Prénom, lieu de naissance et pays de naissance.

Assurez vous que votre pièce d'identité est bien enregistrée et validée sur votre espace personnel : www.bafa-bafd.gouv.fr

> **Par la suite, il convient de transmettre à la DSDEN :**

- 1 grande enveloppe format A4 à votre adresse, timbrée à 2€50 ou une lettre suivie 100g (la partie à détacher est à conserver pour le suivi du pli)

> **L'envoyer à l'adresse suivante :**

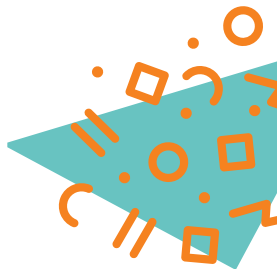
DSDEN 93

SDEJS - Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du 93
Service BAFA

8 rue Claude Bernard - 93008 BOBIGNY cedex

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DSDEN au 01 43 93 71 35 ou par mail : france-lise.blameble@ac-creteil.fr

Si une étape recevable ou valide n'est pas « favorable » vous pouvez repasser la partie concernée de votre dans le délai imparti. À l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.





VILLE DE LIVRY-GARGAN

Parc Lefèvre - Orangerie
62, avenue du Consul-Général-Nordling
93190 Livry-Gargan
Tel : 01 41 70 18 20



Livry-Gargan VILLE DE 15

